

INFORMATION SUR LE RAEP – Ville de CASTRES

Édité le 9 mai 2008



	DESIGNATION	QUANTITE	EVOLUTION	RAEP
Taxon dominant :	Chêne	3467	+	4
Taxons secondaires :	Graminées	296	+	4
	Mûrier	185	+	0
	Pin	183	+	0
	TOTAUX POLLENS	4544	+	5

INDICE ALLERGIQUE
(Evaluation du risque allergique)

5

5 : Très élevé 4 : Elevé 3 : Moyen 2 : Faible 1 : Très faible 0 : Nul

Commentaire: Les pollens de chêne, talonnés par ceux de graminées sont responsables du risque allergique très élevé.